

Pour diffusion immédiate

Monique Gagné nommée maire suppléant de Brossard

Brossard, le 16 mai 2018 – Lors de l'assemblée publique du 15 mai dernier, le conseil municipal de Brossard a désigné madame Monique Gagné, conseillère municipale (secteur A), pour agir à titre de maire suppléant. Cette nomination entre en vigueur le 16 mai 2018, et ce, pour une durée indéterminée.

Mme Gagné possède et exerce les pouvoirs de la mairesse lorsque celle-ci est absente du territoire ou est dans l'impossibilité de remplir les devoirs liés à sa charge. À ce titre, Mme Gagné pourrait être appelée à soumettre à ses collègues toutes informations et suggestions relatives au bien-être et au progrès de la communauté brossardoise pour adoption par le conseil des règlements, résolutions, obligations ou contrats octroyés par la Ville. De plus, elle pourrait s'assurer que les dispositions contenues aux règlements soient fidèlement et impartialement mises à exécution.

Enfin, mentionnons que Mme Gagné pourrait également être appelée à maintenir l'ordre et le décorum en présidant une séance du conseil de Ville ou à

adresser la parole aux membres d'organismes lors d'événements spéciaux.

Conformément à la Loi sur les cités et villes, une municipalité est tenue d'avoir en tout temps un maire suppléant.



Lors de l'assemblée publique du 15 mai dernier, le conseil municipal de Brossard a désigné madame Monique Gagné, conseillère municipale (secteur A), pour agir à titre de maire suppléant à compter du 16 mai, et ce, pour une durée indéterminée.

– 30 –

Source : Direction des communications
Ville de Brossard
450 923-6311